

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2490

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« enregistrement »

les mots :

« imagerie et d'exploration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à employer les termes « d'imagerie et d'exploration cérébrales » qui désignent plus généralement les différentes techniques d'étude du cerveau, comme l'imagerie cérébrale fonctionnelle et l'imagerie cérébrale anatomique.